

COMPTEURS D'EAU



Pour se conformer à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (la Stratégie) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et conformément au règlement numéro 2018-305 imposant des normes d'installation et d'entretien des instruments de mesure de quantité d'eau et fixant les règles de calcul de la compensation de l'eau, tous les immeubles commerciaux, industriels et institutionnels de la Municipalité d'Upton raccordés au réseau d'aqueduc doivent être munis d'un compteur d'eau.

la Municipalité d'Upton a également installé 51 compteurs d'eau dans des bâtiments industriels et commerciaux sur son territoire.

Afin de se conformer aux exigences de la Stratégie, la Municipalité d'Upton doit également procéder à l'installation de 420 compteurs d'eau dans les immeubles résidentiels d'ici le 1^{er} septembre 2025. Ces compteurs d'eau installés permettront de dresser un portrait de l'utilisation de l'eau potable dans le secteur résidentiel sur le territoire afin d'identifier les actions progressives à mettre en place dans le but d'atteindre les objectifs de réduction de consommation de cette importante ressource qu'est l'eau potable.

- **QU'EST-CE QU'UN COMPTEUR D'EAU ?**

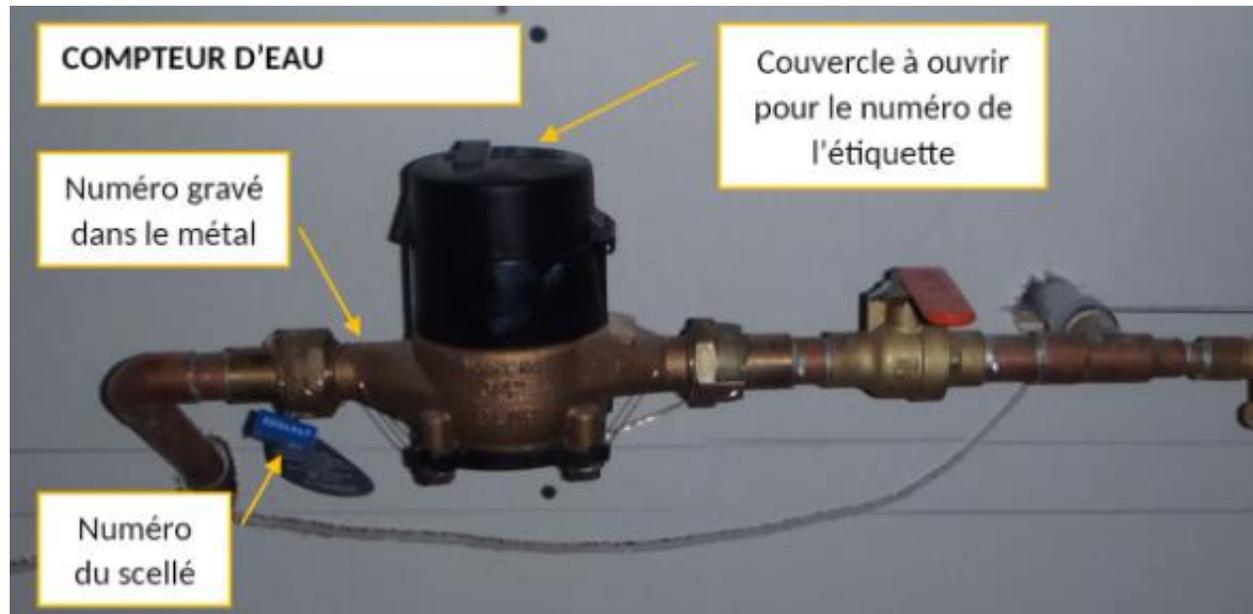
Le compteur d'eau est un outil qui mesure et enregistre en continu le volume d'eau qui passe dans celui-ci. Il permet de connaître le volume d'eau consommé pour une période donnée.

Cet instrument de mesure de quantité d'eau représente un avantage : il vous permet de mieux connaître et de gérer votre consommation d'eau.1

INFORMATIONS MANQUANTES D'UN COMPTEUR D'EAU

Si vous avez reçu une lettre vous annonçant que la Municipalité a constaté qu'il manquait des informations concernant votre compteur d'eau, c'est que nous avons besoin de vos informations dans le but d'améliorer la fiabilité de nos données et ainsi mieux estimer la consommation d'eau. Voici ce que vous devez faire :

1. Repérer votre compteur d'eau, au sous-sol, généralement à côté de l'entrée d'eau;



2. Ouvrir le couvercle noir sur le dessus;

3. Noter le numéro de l'étiquette dans le couvercle;

4. Repérer le numéro du compteur d'eau gravé dans le métal;

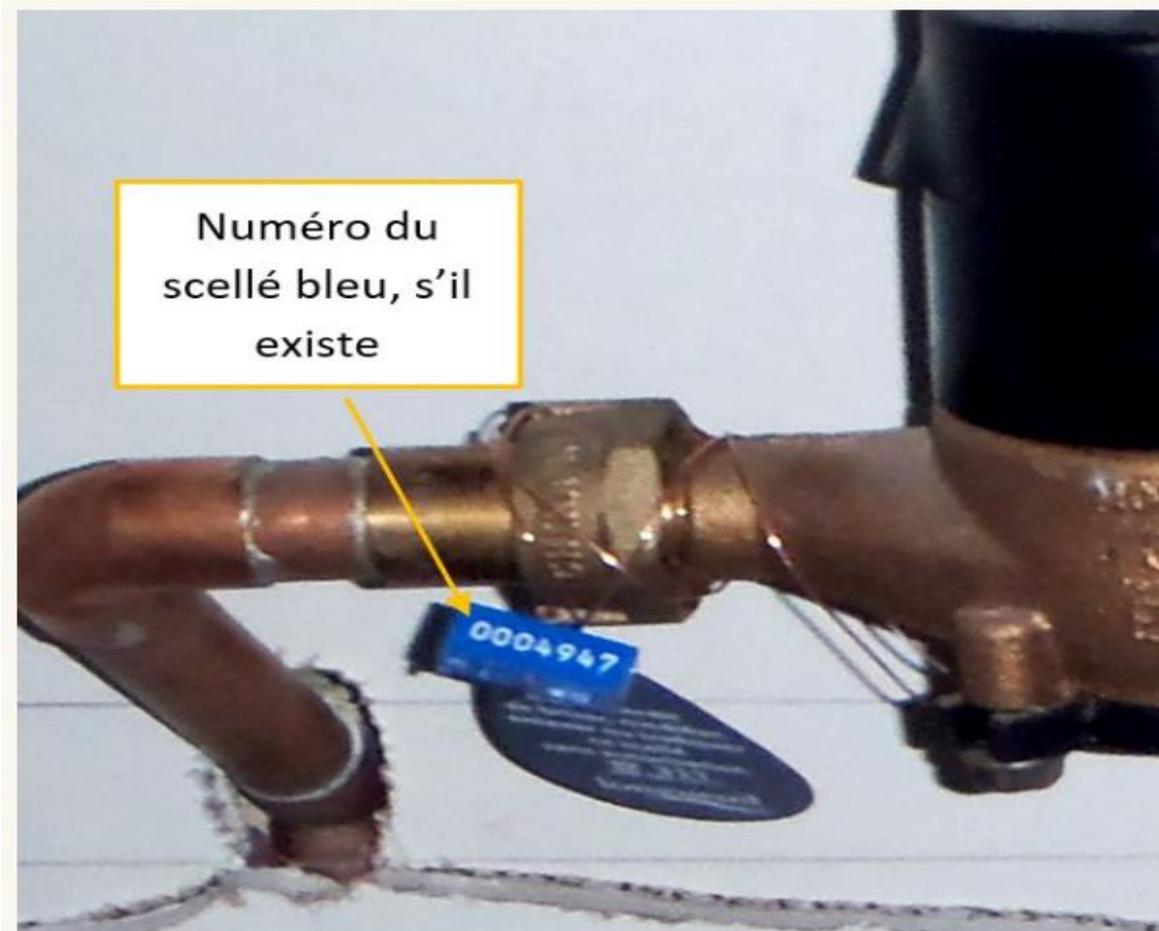
5. Noter le numéro du compteur d'eau gravé dans le métal;

6. Photographier le numéro de l'étiquette dans le couvercle et le numéro du compteur d'eau gravé dans le métal;



7. Repérer le numéro du scellé bleu, s'il existe;

8. Noter et photographier le numéro du scellé bleu.



9. Regrouper ces renseignements:

- a. Votre adresse;*
- b. Le numéro du compteur d'eau indiqué sur le métal;*
- c. Le numéro du compteur d'eau indiqué sur l'étiquette;*
- d. La photo du compteur d'eau avec les numéros apparents;*
- e. Le numéro du scellé bleu de votre compteur d'eau;*
- f. La photo du scellé bleu de votre compteur d'eau.*

10. Envoyer ces informations :

- Par courriel à : dirtp@upton.ca
- Ou par la poste, à l'attention de :
Roger Garneau
Directeur de travaux publics
810, rue Lanoie, Upton (Québec) J0H 2E0

Votre responsabilité à l'égard du compteur d'eau

Nous tenons à vous rappeler que vous avez certaines responsabilités à l'égard des équipements de mesure de quantité d'eau installés.

Les propriétaires, locataires ou occupants d'un immeuble où est installé un compteur d'eau sont responsables de l'instrument de mesure et de ses équipements et en sont les gardiens. Ils doivent le protéger, de même que ses équipements, contre le vol, le gel et tout autre dommage. Il est interdit de briser, modifier ou enlever un sceau apposé sur tout instrument de mesure de quantité d'eau ou sur ses équipements ou tenter de le faire.

Comment la Municipalité effectue la lecture des compteurs ?

Votre compteur est muni d'un module de transmission par radiofréquence permettant sa lecture à distance à partir d'un véhicule circulant sur la voie publique.

Quoi faire si j'ai un problème avec mon compteur d'eau

Pour tout problème avec un compteur d'eau vous pouvez nous contacter :

Téléphone : 450 549 5611

Courriel : info@upton.ca

Comment vérifier votre consommation ?

Choisissez un moment précis (jour, heure) et prenez une première lecture du volume cumulatif.

2 Inscrivez et gardez cette lecture. Par exemple : 00162,5 m³.

3 Prenez une seconde lecture du volume cumulatif après une période de temps écoulée (quelques heures, une journée ou une semaine).

Par exemple : 00186,9 m³.

4 Soustrayez la première lecture de la seconde et le résultat obtenu correspond à la consommation pour la période donnée.

Par exemple : $00186,9 - 00162,5 = 24,4$ m³.

Ce résultat indique que 24,4 m³ ont été consommés sur la période de temps écoulée entre les deux lectures.

Connaissez-vous l'impact d'une fuite ?

DIAMÈTRE DE LA FUITE D'EAU	PRESSION	PERTE/JOUR (LITRES) (GALLONS IMP.)
3,2 mm (1/8 pouce)	414 kPa (60 psi)	11 720 2 578
4.8mm (3/16 pouce)	414 kPa (60 psi)	31 888 7015
6.4mm (1/4 pouce)	414 kPa (60 psi)	56 600 12450

Comment détecter les fuites ?

Vous pouvez procéder à la lecture du volume cumulatif avant et après une période prolongée où vous êtes certain que l'eau n'est pas utilisée (la nuit par exemple). Si vous notez une consommation durant cette période, c'est qu'il y a une fuite.

Qui sont les principaux coupables des fuites ?

Bien que, dans la majorité des cas, ce sont les équipements sanitaires qui sont à l'origine des fuites les plus onéreuses, d'autres équipements peuvent aussi en être la cause.

Ayez-les à l'oeil !

En veillant à réparer les fuites, cela contribue à éviter le gaspillage de cette précieuse ressource et aide la Municipalité d'Upton à maintenir ses efforts dans le but d'offrir la meilleure qualité d'eau au plus bas prix.

Travaillons ensemble pour préserver nos précieuses ressources en eau.



Municipalité d'Upton

www.upton.ca - 450 549 5611